



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2008 (2)

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, jeudi le 18 décembre 2008, à 19h45.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Carine Lachapelle et MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et Yves Sigouin, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

M. le conseiller André Tremblay est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, Mme Claire Coulombe, greffière, et Mme Pauline Legault, trésorier, sont aussi présents.

MM Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et Michel Robidoux, directeur des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h45. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

430/18-12-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 138 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2009
3. Adoption du règlement numéro 139 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2009
4. Adoption du règlement numéro 140 abrogeant le règlement numéro 116 déterminant les jours et heures des séances du Conseil de la Ville
5. Adoption du règlement numéro 143 relatif au contrôle de la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge
6. Appel d'offres no. 2008-09 : Fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils, incluant un architecte, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat
7. Travaux sur la rue L'Annonciation :
 - 7.1 Règlement numéro 118 : Approbation des comptes soumis
 - 7.2 Protocole d'entente avec le MTQ : Approbation des comptes soumis
8. Nomination de la plage du secteur Sainte-Véronique
9. Budget supplémentaire de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2008
10. Remboursement de dommages aux véhicules personnels utilisés dans le cadre du travail



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2008 (2)

11. Période de questions
12. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

431/18-12-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 138 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 138 et sa portée.

Mme Pauline Legault, trésorier, résume les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2009 indiqués au règlement numéro 138.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 138, décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2009, et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 138 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2009.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 138 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2009 est reproduit au livre des règlements.

432/18-12-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 139 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 139 et sa portée.

Mme Pauline Legault, trésorier, résume la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2009 indiquée au règlement numéro 139.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 139, concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2009, et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2008 (2)

D'adopter le règlement numéro 139 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2009.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 139 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2009 est reproduit au livre des règlements.

433/18-12-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 140 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 116 DÉTERMINANT LES JOURS ET HEURES DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 140 et sa portée.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 140, abrogeant le règlement numéro 116 déterminant les jours et heures des séances du Conseil de la Ville, et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 140 abrogeant le règlement numéro 116 déterminant les jours et heures des séances du Conseil de la Ville.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 140 abrogeant le règlement numéro 116 déterminant les jours et heures des séances du Conseil de la Ville est reproduit au livre des règlements.

434/18-12-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 143 RELATIF AU CONTRÔLE DE LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 143 et sa portée.

M. Jean-Louis Boileau résume et explique le contenu du règlement numéro 143 aux personnes présentes.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 143, relatif au contrôle de la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 143 relatif au contrôle de la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2008 (2)

Le texte intégral du règlement numéro 143 relatif au contrôle de la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.

435/18-12-08

APPEL D'OFFRES NO. 2008-09 : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, INCLUANT UN ARCHITECTE, POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils, incluant un architecte, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé, le 10 décembre 2008 à 14h05, à l'ouverture de la seule enveloppe générale reçue contenant une soumission;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection, tel que nommé par la résolution numéro 371/03-11-08, a procédé à l'étude de la seule soumission reçue, conformément aux documents de l'appel d'offres no. 2008-09 datés du 3 novembre 2008 dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Pointage total intérimaire
GENIVAR Société en commandite	78/100 qualifié;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a procédé, le 11 décembre 2008, à l'ouverture de l'enveloppe contenant l' « offre de prix » du seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi;

CONSIDÉRANT que suite à l'application de la formule prescrite :

$$\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix soumis}}$$

le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	Prix	Pointage final
GENIVAR Société en commandite	135 619,31 \$ taxes incluses	9.4382

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge retienne les services de la firme GENIVAR Société en commandite, soit la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, au coût de 135 619,31 \$ incluant les taxes (soit 120 150,00 \$ avant taxes) tel que soumissionné en date du 10 décembre 2008, pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils, incluant un architecte, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Ville, soit l'appel d'offres no. 2008-09 daté du 3 novembre 2008 et de l'addenda numéro 1 du 25 novembre 2008.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2008 (2)

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 131 de la Ville du 4 juillet 2008.

ADOPTÉE

436/18-12-08

TRAVAUX SUR LA RUE L'ANNONCIATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 118 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 118 au montant total de 317 411,43 \$ (coût net de 303 351,12 \$), le tout conformément au rapport préparé par le trésorier en date du 17 décembre 2008.

ADOPTÉE

437/18-12-08

TRAVAUX SUR LA RUE L'ANNONCIATION – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MTQ : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives aux travaux réalisés pour le ministère des Transports du Québec et établis au protocole d'entente au montant total de 1 202 408,25 \$ (coût net de 1 065 256,48 \$), le tout conformément au rapport préparé par le trésorier en date du 17 décembre 2008.

ADOPTÉE

438/18-12-08

NOMINATION DE LA PLAGES DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De nommer la plage du secteur Sainte-Véronique, située sur une partie du lot 17-1 du rang 3, cadastre du canton de Turgeon « Plage Michel-Jr-Lévesque ».

De transmettre une copie de la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec afin qu'elle puisse officialiser cette nomination.

ADOPTÉE

439/18-12-08

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2008

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de l'Office municipal d'Habitation (OMH) de Rivière-Rouge à l'effet que la Ville autorise un déboursé supplémentaire d'un montant maximum de 2 000,00 \$ leur permettant de finaliser les travaux de rénovation entrepris en 2008 afin d'assurer le bien-être des locataires et la pérennité de l'immeuble.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

440/18-12-08

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2008 (2)

REMBOURSEMENT DE DOMMAGES AUX VÉHICULES PERSONNELS UTILISÉS DANS LE CADRE DU TRAVAIL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement de 120,38 \$, plus les taxes, à M. Mario Charette, directeur du Service de sécurité incendie, pour des dommages causés à son véhicule personnel dont il a dû se servir lors de la tempête du 28 octobre 2008 ayant nécessité la mise en place de mesures d'urgence.

ADOPTÉE

Période de questions

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

Mme la mairesse profite de l'occasion pour souligner le départ de Mme Pauline Legault, trésorier, et lui souhaiter bonne chance dans tous ses projets futurs.

Elle en profite également pour souhaiter de Joyeuses Fêtes à tous les citoyens de Rivière-Rouge.

441/18-12-08

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h05.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe